



**Noyers**  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

**Présents** : 13 conseillers municipaux

**Absents** : J.C Giovannelli pouvoir à N. Labosse, M. Bardet pouvoir à D.Simonnet

**Secrétaire de séance** : Catherine Verneau

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Madame le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Changement des statuts de la CCS : compétence enfance
- Demande de permission de voirie pour stationnement d'une roulotte et poneys

Accord à l'unanimité du conseil

### **1. ELECTIONS SÉNATORIALES 28/09/14 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS**

Après avoir constitué le bureau électoral, deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes, présents à savoir : Marc Domingo - Daniel Robert / Sophie Guérin - Yann Laperteaux, madame le maire invite le conseil à procéder à l'élection des 3 délégués et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Les délégués et les suppléants sont élus séparément au scrutin secret et à la majorité absolue :

Elus titulaires : Nathalie Labosse, Gérard Rougier, Christine Nicolle

Elus suppléant : Danièle Hurstel, Daniel Simonnet, Daniel Robert

### **2. ABAT SONS DE L'ÉGLISE : PROROGATION DE L'ARRÊTÉ DE SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Il est rappelé que par délibération du 5 février 2010, le conseil municipal avait décidé de lancer les travaux de restauration des abat-sons de l'église. Le montant prévisionnel pour cette opération a été estimé à 27 464 € HT, pour laquelle des demandes de subventions ont été faites auprès du Département et de l'Etat (DRAC).

Une aide de 6 866 € (25% du montant) a été attribuée par le Conseil Général le 10 juin 2011, la DRAC n'instruira le dossier que lorsque celui-ci sera engagé.

Madame Labosse précise que la subvention accordée par le département arrive à expiration et propose pour ne pas en perdre le bénéfice de demander le report de celle-ci, sachant que ce genre d'aide sur les bâtiments publics risque de ne plus être retenue à l'avenir. Il est par ailleurs souligné que dans le budget primitif une réserve de 10 000 € a été affectée pour une maîtrise d'œuvre pour un diagnostic et priorisation des travaux de l'église.

Après en avoir délibéré le conseil décide de solliciter le renouvellement de l'arrêté d'attribution de subvention.

### **3. OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE : SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE PLAN DE FINANCEMENT RÉACTUALISÉ**

Une demande de soutien financier a été sollicitée auprès du Député le 16 avril 2013 pour le projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie. Une aide de 2 000 € a été allouée par l'assemblée nationale sur proposition de monsieur Caultet.

Le dossier doit être adressé avec la nouvelle estimation prévisionnelle de travaux faite par l'architecte (hors maîtrise d'œuvre et autre frais) arrêtée à 666 300 € HT. Accord à l'unanimité.

A noter que deux dossiers de demande de DETR ont été déposés l'un pour la partie accessibilité avec 16942 € de subvention et l'autre pour l'aménagement d'un espace communal pour 71 898 €. Une autre demande de subvention sera adressée à l'Etat pour la partie « logements », et au Conseil Régional après ouverture des plis.

La consultation des entreprises a été lancée le 12 juin avec une réponse attendue pour le 16 juillet - 12h

#### **4. OPÉRATION VILLAGE DE L'YONNE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Cette opération est renouvelée pour 2014, le projet présenté ne doit pas dépasser 30 000 € HT. Sont subventionnables, entre autre, les travaux réalisés sur les bâtiments communaux non loués, d'une façon générale tous les bâtiments publics dédiés à un service d'accueil à la population, à la charge des communes. Peuvent également être financés dans ce cadre des travaux d'équipement sportif, des aménagements de rivières, des travaux de réfection ou de construction d'ouvrages d'art (ponts, passerelles) enjambant un cours d'eau, des travaux de réfection ou de construction de murs de soutènement situés en bordures de voiries départementales et communales.

Le dispositif s'applique aussi aux opérations d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de projet global favorisant la mise en valeur du cadre de vie des habitants, aussi bien en terme d'image que de fonctionnalité, dans un secteur considéré, à savoir l'aménagement de places, placettes, parkings, plantations, aménagements paysagers, espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'idée proposée pour l'aménagement de la baignade qui s'inscrit tout à fait dans la mise en valeur du cadre de vie des habitants avec :

- la plantation de 5 arbres,
- 3 tables et bancs supplémentaires,
- L'installation de 3 poubelles (dont 1 pour le verre)
- Refaire le barbecue
- Jeux de plein air (ado - buts), changement du filet du volley
- Réaménagement du périmètre de stationnement des véhicules

#### **5. ONF : DÉLIVRANCE DE COUPES DE BOIS**

L'ONF soumet une estimation pour le produit de la coupe des parcelles 1/2/3 (situées en Forêt de Fretoy à Grimault) soit 4 699 €, comprenant l'exploitation de 37 arbres et 91 perches et brins et de taillis âgés de 50 ans sur une surface de 1.95 ha. (113 chênes et 15 érables-charmes)

A préciser que les frais de garderie seront calculés à hauteur de 12% sur le produit de la vente soit 564 €. Le conseil. Accord à l'unanimité sur cette estimation.

#### **6. LOCATION PRÉ DES BANDES (AUX CHOUMAINS)**

Maxime Drosson a demandé à exploiter le pré des Bandes, situé aux Choumains, pour y entreposer ses deux chevaux. Cette bande de terre était louée au maraicher qui n'a pas souhaité renouvelé son bail au-delà du 31 janvier 2014. Cette portion de 70 ares de la parcelle cadastrée section ZX 4 (surface totale de 2 ha 40a 40 ca) avait été mise en location au tarif annuel de 80 €/l'hectare par voie de convention d'une durée précaire et révocable, renouvelable annuellement soit 56 €

Il est proposé de soumettre la location aux mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Accord à l'unanimité.

#### **7. CHEMIN RURAL N°7 : DEMANDE DE DÉPLACEMENT DU CHEMIN**

3 agriculteurs – Carré Stéphane, Goux Guillaume et Menard Franck – ont adressé une demande commune pour l'acquisition de ce chemin rural qui longe leurs parcelles et qui selon eux ne dessert aucun autre propriétaire.

Cette voie appartient à la fois à la commune d'Annay et à la commune de Noyers, elle délimite le finage entre les communes. Après avoir étudié le cadre réglementaire et réfléchi conjointement avec le Maire d'Annay, il est proposé pour la partie du chemin appartenant à Noyers (3 m de large) de le déplacer le long de la VC 2 (portion Forêt Bréault – Sambourg). Tous les frais occasionnés par cette opération (frais de géomètre, enquête publique, acte d'enregistrement ...) seront à la charge des demandeurs. Vote à l'unanimité

#### **8. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'EXTENSION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE**

Le directeur de la SARL PIERRE MUREUSE DE BOURGOGNE sollicite l'extension et le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le territoire de la commune d'Annay.

Une enquête publique a été ouverte le 16 juin et jusqu'au 16 juillet, les permanences du commissaire enquêteurs sont assurées à la mairie d'Annay. Les conseils municipaux des communes limitrophes sont appelés à donner leur avis. Après en avoir délibéré, les conseillers émettent un avis favorable.

#### **9. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROIS OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LE SEREIN**

Le conseil doit également donner son avis sur l'enquête publique, relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général concernant des travaux d'aménagement de trois ouvrages hydrauliques sur les territoires des communes de Grimault et Noyers, déposée par le Syndicat du Bassin du Serein. L'enquête est ouverte du 4 juin au 11 juillet 2014. Les observations que soulèvent le projet pourront être évoquées avec le commissaire enquêteur dont les permanences sont les 14 juin 9h/12h – 2 juillet 9h/12h et le 11 juillet 14h / 17h. Le dossier est consultable en mairie.

Une réunion d'information au public, préalable à l'enquête publique pour ces travaux d'aménagement - Moulins de Bergeot de Cours à Grimault et du Moulin d'Eglard à Noyers, a eu lieu le 26 mai à Noyers, au cours de laquelle il a été expliqué le but de ces opérations pilotes, qui rentrent dans le cadre de la loi européenne de la continuité écologique des rivières.

#### **10. INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ**

Vu la délibération du 19 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux de la commune de Noyers, il est précisé que celle-ci sera désormais attribuée sur la base d'une indemnité d'administration et de technicité, fixée par échelle de rémunération et indexé sur la valeur du point sur appréciation et non plus forfaitairement.

Barème actuel : valeur moyenne 2010

Échelle 3 = 449.29 € annuel soit mensuel 37.44, le montant individuel peut varier de 0 à 8 fois ce montant moyen. Madame le Maire propose afin de respecter la délibération de 2008 : 2.88 pour Marie et 2.75 pour Isabelle et souligne que cette indemnité sera soumise chaque année et pourra être valorisée selon les critères de modulation fixés par l'Etat « supplément de travail fourni et importance de sujétions ». Accord à l'unanimité.

#### **11. REMBOURSEMENT ACHATS DE RADIATEURS PAR LES GENDARMES**

10 radiateurs ont été achetés par les gendarmes de la brigade de Noyers pour un montant total: 1 208.70 €. A noter qu'il a été prévu dans le cadre des programmes d'investissement votés au budget, le remplacement de quelques radiateurs dans les logements de la caserne de gendarmerie. Après en avoir délibéré, le conseil accepte de rembourser aux gendarmes le montant des radiateurs.

#### **12. INSTALLATION SPORTIVES DU COLLÈGE : RÉVISION DES FORFAITS HORAIRES**

Le Conseil Général a transmis un avenant à la convention signé le 16 novembre 2001 déterminant les modalités de participation des départements aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition des collèges par les communes.

L'avenant porte uniquement sur l'introduction d'une formule de révision partant de l'indice INSEE de référence des prix de la consommation hors tabac de juin 2001 = 104.20

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Noyers est concerné par le terrain de foot dont le tarif horaire est de 6.10 €, environ 216 h d'utilisation soit une participation annuelle de 1 317,60 €.

A compter de l'année scolaire 2014/2015 le tarif sera augmenté selon l'indice de référence de juin 2014. Le conseil autorise le maire à signer la convention.

### **13. RÈGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Madame Labosse donne lecture des principales modifications du règlement qui portent essentiellement sur le nouveau matériel mis à disposition depuis l'aménagement de la cuisine et l'installation des rideaux stores dans la grande salle, une révision des tarifs sera proposée l'année prochaine. Accord à l'unanimité.

### **14. DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR STATIONNEMENT D'UNE ROULOTTE ET PONEYS**

Maxime Drosson, diplômé d'état en tourisme équestre, a un projet d'animation à Noyers. Il envisage de proposer des promenades à poney aux enfants pendant la période touristique et pour ce faire il sollicite l'autorisation de stationner une roulotte servant de lieu d'accueil, au Pré de l'Echelle, du mercredi au dimanche de 10h à 19h (juillet et août) et autour de laquelle il attacherait des poneys.

Madame Labosse rappelle que le tarif actuel proposé pour les permissions de voirie, est une redevance de 25 € trimestriel, fixée par délibération du Conseil Municipal en date 26 mars 2010, ce qui représente 2.08 € par jour.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, fixe la redevance à 84 € pour la période d'occupation du domaine public.

Madame Labosse, précise qu'elle a souhaité que le circuit de promenade soit communiqué à la mairie et qu'il soit maintenu propre.

### **15. CHANGEMENT DES STATUTS DE LA CCS : COMPÉTENCE ENFANCE**

Lors du conseil communautaire du 14 mai dernier, la nouvelle définition de la compétence enfance a été votée à l'unanimité. Chaque conseil municipal, à 3 mois pour valider la modification de la compétence enfance. La nouvelle rédaction de la compétence enfance est la suivante :

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

##### Service à la population

#### **✓ Enfance jeunesse**

- Mise en place, gestion et organisation des services péri scolaires
- Organisation et financement d'activités de loisirs, culturelles et sportives à destination des enfants dans ou hors temps scolaires
- Mise en place, équipement, gestion et organisation des centres de loisirs
- Mise en place, gestion et organisation des NAP (nouvel accueil périscolaire prévu par la réforme scolaire)
- Relais d'assistante maternelle (RAM) : financement, mise en place, équipement, animation et fonctionnement d'un RAM avec plusieurs pôles
- Réalisation et financement d'action de sensibilisation au métier d'assistante maternelle
- Soutien financier, administratif, technique à la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM)
- Création, entretien, gestion et organisation de crèches intercommunales.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification.

## Points divers

### - 2 emplois d'avenir

Comme il l'avait été évoqué lors de la préparation budgétaire, les effectifs municipaux sont renforcés par deux emplois avenir, l'un pour le musée (Marie Moreau) depuis le 2 juin, recrutée pour formation avant le départ en retraite de Danièle et l'autre pour le service technique (Charly Thiney) qui débutera le 7 juillet. Contrats aidés à hauteur de 90% par l'Etat pour une durée déterminée de 3 années.

- **Inauguration exposition du musée** : 28 juin 11h, œuvres de Christopher Hobbs et Manga
- **14/07** : l'organisation reste sur la base des années antérieures, l'association organisatrice du repas sera cette année les pompiers.
- **Echo de Noyers** : une édition dédiée spécialement aux associations et à leurs animations sortira en juillet.
- **Le déménagement du groupe scolaire de Noyers** aura lieu mercredi 9 juillet 2014, à partir de 8 heures. Appel à toutes les bonnes volontés pour aider lors de ce déménagement. S'inscrire en mairie

Tour de table :

- Christine Nicolle interroge le conseil si les week-ends piétons vont se faire. Ils débuteront à partir des marchés aux puces du 5 juillet.
- Myriam Montanari a été sollicitée pour que les panneaux d'interdiction de stationner soient apposés dès le vendredi soir sur la place de l'Hôtel de Ville pour le vendeur de miel et la maraichère
- Maria Tavoillot rappelle qu'une demande de salle est en attente pour faire un atelier de compositions florales

## Parole dans le public

- Le président du Syndicat d'initiative rappelle que les puces de Noyers débuteront le 7/07 et jusqu'au 16 août sauf le 20/07 en raison de la brocante du Foyer Rural.  
Il précise que l'émission « le village préféré des Français » sera diffusé le 1<sup>er</sup> juillet à 20h30, il a été contacté par la production pour obtenir l'autorisation de passer le Happy from Noyers dans l'émission, vidéo qui a été consultée plus de 7 000 fois.
- Madame Kleinbauer s'interroge sur fait que la bande blanche sur la RD 86 cesse peu après la sortie de la Porte de Tonnerre pour ne devenir qu'un trait et favorisant le doublement ce qui présente un danger.
- Monsieur Dubois souligne que l'entretien n'est pas effectué jusqu'à la treille.